

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Christine KERDRAON, Jean-Pierre GUILLORE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Nicolas LE NAOUR, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL et Flore MEFORT.

Absents excusés : Joël DERRIEN, Carole DAUPHIN et Laurent MINTEC

Secrétaire de séance : Nicolas LE NAOUR.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

1°) Rapport 2013 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les rapports 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement collectif.

Remarques :

Daniel HUIBAN et Jean-Pierre LE DUIGOU font remarquer que la perte en eau est très importante (+ de 50.000 m³). Bruno JAFFRE indique qu'il n'existe pas de compteur au niveau du château d'eau, ce qui permet de penser que les chiffres ne sont pas tout à fait exacts et que la mise en place des compteurs de sectorisation réalisée récemment va permettre de réduire cette perte en trouvant les fuites sur le réseau plus rapidement.

Daniel HUIBAN indique qu'il a lu qu'il est maintenant conseillé de faire payer le même prix aux grands comme aux petits consommateurs (suppression des tranches) afin d'inciter les usagers à réduire leur consommation.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, Daniel HUIBAN remarque que la population desservie (476 habitants) est supérieure à la capacité de la station d'épuration (450 équivalent habitants).

2°) Rythmes scolaires : présentation de l'organisation retenue et adoption du règlement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise les agents concernés par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à effectuer des heures complémentaires,
- Adopte le règlement des temps d'accueil périscolaires,
- Autorise le Maire à signer les conventions avec les bénévoles souhaitant animer ces temps d'accueil périscolaires.

Lors de sa présentation, Christine KERDRAON, adjointe aux affaires scolaires, précise que la COCOPAQ ne gèrera pas le transport vers l'ALSH de Bannalec le mercredi, la Commune s'en chargera. Christine KERDRAON indique également que l'Etat va verser à la Commune une somme de 50 € par élève pendant 2 ans. Elle précise aussi que le règlement va être transmis aux parents d'élèves avec une fiche d'inscription dans les jours qui viennent. L'inscription sera à déposer à la Mairie pour le 20 août. Flore MEFORT demande qu'il soit précisé, sur le courrier, que les parents qui souhaitent emmener leurs enfants à l'ALSH doivent les inscrire auprès de la COCOPAQ.

Remarques :

Daniel HUIBAN dit que la COCOPAQ aurait pu s'occuper de la gestion des animateurs sur son territoire dans le cadre de cette réforme.

Bruno JAFFRE indique qu'une famille s'est vu refuser l'accès de son enfant dans le car scolaire desservant l'école publique de SAINT-THURIEN. Raisons avancées par TBK : allongement du circuit trop important et manque de place dans le bus. Les élus décident de transmettre un courrier à TBK, avec copie pour la COCOPAQ, afin de leur demander de répondre favorablement aux demandes des familles pour l'accès au transport scolaire comme à l'époque où la compétence « transport » était communale.

3°) Réfection des trottoirs de l'agglomération : validation du projet et décision budgétaire modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de réfection des trottoirs sur la Rue de Scaër de l'entrée de l'agglomération au centre-bourg,
- décide de transférer 36.000 € du programme « salle multi-activités » au programme « travaux de voirie ».

4°) Festival des Rias 2014 : convention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat relative au Festival des Rias 2014 et liant la COCOPAQ, le Centre National des Arts de la Rue « Le Fourneau » et la Commune de SAINT-THURIEN.

5°) Allocation de vétérance des sapeurs-pompiers 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Monsieur Gérard GUILLAUME une allocation de vétérance pour l'année 2013 d'un montant de 264.10 €.

6°) Demande d'acquisition de terrain à Hellès :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande d'acquisition de terrain émanant de Madame et Monsieur Arnaud LEFEBVRE, demeurant à Hellès à SAINT-THURIEN.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE indique qu'une ancienne fosse présente sur le domaine public sera bouchée bientôt par la Commune.

7°) Indemnité de conseil allouée au receveur municipal :

Le Conseil Municipal, par 7 voix « pour » (Bruno JAFFRE, Christine KERDRAON, Jean-Pierre GUILLORE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Nicolas LE NAOUR, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU), décide d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur André LAMER, receveur de la Commune, au taux de 70 % par an.

5 conseillers municipaux (Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL et Flore MEFORT) souhaitent que l'indemnité soit versée au taux de 50 %.

Raisons de l'abaissement du taux (précédemment, l'indemnité était versée au taux de 100 %) :

- baisse des dotations de l'Etat,
- l'aide apportée à la commune entre dans les attributions du receveur.

8°) Motion sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » et 1 abstention (Daniel HUIBAN), adopte la motion présentée par l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Remarques :

Christine KERDRAON indique que cette baisse représentera 60.000 € pour la Commune de SAINT-THURIEN en 2017.

Daniel HUIBAN se demande ce qu'en disent les maires, les députés et les autres élus.

Françoise GOLIES précise que la richesse de la Commune est prise en compte pour le calcul de ces dotations.

Jean-Pierre LE DUIGOU fait remarquer que, du fait de cette baisse des recettes pour la commune, il va falloir réfléchir sur les projets prévus.

Daniel HUIBAN dit qu'il faut aussi diminuer le train de vie des communes et EPCI.

9°) Quart d'heure de libre expression :

- 1) Etude sur l'eau sur le territoire de la COCOPAQ : Jean-Pierre LE DUIGOU informe les élus que la COCOPAQ a confié le marché relatif à l'étude sur l'eau potable et l'assainissement collectif à un bureau d'étude. Daniel HUIBAN dit qu'il ne faut pas transférer la compétence « eau » à la COCOPAQ. Jean-Pierre LE DUIGOU est d'accord et dit qu'il faut conserver la régie municipale pour l'eau.
- 2) Vols à la buvette du stade municipal : Bruno JAFFRE informe les élus que des vols ont eu lieu le week-end dernier à la buvette du stade. Suite à ces vols, il a demandé aux services techniques de fermer le portail du stade à clé afin que les voitures ne puissent plus y pénétrer. Il existe un parking en face du stade sur lequel elles peuvent se garer. De ce fait, il faudrait créer un passage « piétons » à ce niveau pour des raisons de sécurité.
- 3) Portail des services techniques : Bruno JAFFRE informe les élus qu'il a demandé aux agents des services techniques de fermer le portail à l'heure de midi ; sinon, en cas de vol, ils seront considérés comme responsables.
- 4) Affichage : Daniel HUIBAN indique qu'il est interdit de faire de l'affichage en bordure des voies publiques. Il demande si un panneau peut être installé à l'entrée de l'agglomération afin que les associations puissent procéder à un affichage réglementaire.
- 5) Conseil communautaire : Daniel HUIBAN regrette que, malgré la nomination de deux conseillers communautaires pour la Commune de SAINT-THURIEN, il constate qu'un seul est présent lors des réunions de la COCOPAQ. Bruno JAFFRE répond, qu'effectivement, il n'est pas présent compte tenu de son manque de disponibilité et qu'il va falloir qu'il trouve une solution rapidement.
- 6) Rangement du matériel de l'association Digor'n Nor à la salle municipale : Hélène CHARPENTIER fait part de la demande de représentants de l'association Digor'n Nor afin que leur matériel soit rangé à la salle

municipale en raison de l'occupation de celle-ci par les élèves à la rentrée prochaine dans le cadre des temps d'accueil périscolaires. Jean-Pierre GUILLORE et Christine KERDRAON se rendront à la salle municipale pour étudier la possibilité de créer des étagères.

- 7) Tables de pique-nique à Troysol : Corinne DERRIEN demande s'il serait possible de mettre des tables de pique-nique à Troysol. Il y en avait avant mais elles ont toutes été vandalisées. Jean-Pierre GUILLORE soumet la possibilité d'installer des tables en béton. Le sujet va être étudié.
- 8) Tables dans l'espace « jeunes » : Corinne DERRIEN dit qu'il faudrait mettre des tables dans l'espace « jeunes ». Jean-Pierre GUILLORE l'informe qu'il y en a déjà une ; l'autre est en réparation aux services techniques.
- 9) Plots situés Rue de Scaër : Jean-Pierre LE DUGOU informe que deux plots situés devant le 2 Rue de Scaër ont été arrachés durant le week-end.
- 10) Nettoyage de la salle municipale : Bruno JAFFRE informe les élus que la salle n'est pas correctement nettoyée après son utilisation par les associations. Il est envisagé de faire signer une convention aux associations avec versement d'une caution. Finalement, il est décidé, dans un premier temps, d'apposer des affiches à la salle pour rappeler à tous comment nettoyer.
- 11) Une affiche va également être apposée dans les toilettes du jeu de pétanque, ainsi qu'une autre dans la verrière de l'espace « jeunes » afin qu'il n'y entre plus avec leur mobylette.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 23 juillet 2014

Le Maire,



Bruno JAFFRE.

